Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260410-D20_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE THEHILLAC

Séance du Conseil Municipal du 8 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THEHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles HAUROGNÉ, Maire.
Date de convocation : 03 avril 2026.

PRESENTS : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHAUDET Nicolas, CHESNIN Charlotte, CHOKOMERT Camille, COUTELEAU Dominique, DE CAYEUX Odile, DESCHAMPS Pierre-Yves, EPAILLARD Christophe, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Morgane, MESSAGER Aurélie, MUROS LE ROUZIC Mikaël.

ABSENT : Aucun

POUVOIR : Aucun

SECRETAIRE : Nicolas CHAUDET

Conseillers en exercice : 15

D20/2026 : Désignation d'un référent titulaire et d'un référent suppléant au sein de A.I.D.E Emploi Services

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2123-20 et suivants relatifs à la désignation des représentants communaux dans les organismes extérieurs ;

Vu les statuts de l'association AIDE Emploi Services ;

Considérant que l'association AIDE Emploi Services a pour mission l'inclusion dans l'emploi des personnes éloignées du marché du travail et qu'elle prévoit, dans ses statuts, la présence d'un élu communal et d'un suppléant au sein du collège des collectivités locales ;

Considérant qu'il convient que la commune désigne ses représentants conformément aux statuts de l'association ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :
- Madame Odile DE CAYEUX, référente titulaire
- Madame JOGUET Françoise, référente suppléante

Fait et délibéré à Théhillac, le 8 avril 2026
Pour extrait conforme

Le Maire,
Gilles HAUROGNÉ

MAIRIE DE THEHILLAC (Morbihan)

Affiché le
Transmis à la Préfecture de Vannes le :